

Rapport P-102 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition P-102 intitulée: «La population défend sa police».

CONCLUSIONS

(ainsi amendées et acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 15 février 2006)

Conscient des impératifs budgétaires de la Ville et de l'Etat, et souhaitant mieux répondre aux besoins de la population avec les moyens dont dispose la Ville de Genève, le Conseil municipal renvoie la pétition P-102 A au Conseil administratif avec les recommandations suivantes:

- de privilégier une police de proximité en Vieille-Ville de Genève et dans les autres quartiers;
- de prendre contact à cet effet avec le Département de justice, police et sécurité de la République et Canton de Genève afin d'établir une convention de partenariat permettant le maintien et le développement des actions préventives (agents de sécurité municipaux) et des actions d'intervention (gendarmerie) dans un partage des tâches favorisant une surveillance appropriée de l'ensemble des quartiers.